



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deportes internes et resistants

Question écrite n° 5263

Texte de la question

M Francisque Perrut attire l'attention de M le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et des victimes de guerre sur la situation des anciens prisonniers internes d'Indochine et sur leur revendication. Ceux-ci reclament en effet, eu egard aux souffrances qu'ils ont endurees, la reconnaissance officielle du statut d'interne et de deporté, ainsi que la prise en compte par les pouvoirs publics des consequences et des sequelles de leur martyre. En 1987, M Jean Brocard avait presente une proposition de loi allant dans ce sens et en mars 1988, le gouvernement precedent avait enfin mis au point un projet de loi qui instituait un statut propre a ces anciens internes ou deportes en Indochine. Aussi, lui demande-t-il s'il compte et ce, dans quel delai, inscrire a l'ordre du jour ce projet de loi.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretaire d'Etat charge des anciens combattants et victimes de guerre indique a l'honorable parlementaire que la situation des anciens prisonniers du Viet-minh est l'un de ses soucis prioritaires. C'est pourquoi il a presente a l'agrement du Gouvernement un projet de loi creant un statut en faveur de cette categorie d'anciens combattants. Ce texte pourrait etre soumis au Parlement lors d'une toute prochaine session.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5263

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3190